



Service canadien du
renseignement de sécurité

Canadian Security
Intelligence Service



RAPPORT PUBLIC DU SCRS 2019

Des renseignements et des conseils fiables pour un Canada sûr et prospère.
A safe, secure and prosperous Canada through trusted intelligence and advice.

This publication is also available in English under the title: CSIS Public Report 2019
www.canada.ca

Publié en avril 2020

© Sa Majesté la reine du chef du Canada, représentée par le ministre de la Sécurité publique et de la Pro
© Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2020

RAPPORT PUBLIC DU SCRS 2019



TABLE DES MATIÈRES

MESSAGÉ DU DIRECTEUR 4

PERTINENCE

APERÇU DU SCRS 7

Mandat de base, partenariats, fonctions 7

Cadre ministériel des résultats et rapports financiers 8

CYCLE DU RENSEIGNEMENT 9

MENACES PESANTES SUR LA SÉCURITÉ DU CANADA ET LES INTÉRÊTS CANADIENS 11

Terminologie 11

Terrorisme et extrémisme violent 12

Extrémisme violent à caractère idéologique 13

Voyageurs extrémistes canadiens 14

Espionnage et activités influencées par l'étranger 16

Cybermenaces 18

Filtrage de sécurité 19

EXCELLENCE

L'EFFECTIF 20

Stratégie de gestion des personnes du SCRS 22

Attention à la santé et au bien-être 22

ACS+ 22

Recrutement en fonction de la mission 23

Réseau des femmes du SCRS 23

CONFIANCE

RESPONSABILISATION TRANSPARENCE 25

Responsabilités du directeur du SCRS 25

Instructions du ministre et responsabilisation 27

La Loi de 2017 sur la sécurité nationale 27

Transparence 30

Liaison-recherche et Collaboration avec les intervenants 36

COOPÉRATION AVEC DES ORGANISMES CANADIENS ET ÉTRANGERS 31

À COMPTER DE 2020 : MODERNISER LES POUVOIRS DU SCRS 32

NOTRE VISION



*DES RENSEIGNEMENTS
ET DES CONSEILS
FIABLES POUR UN
CANADA SÛR ET
PROSPÈRE.*

MESSAGE DU DIRECTEUR

Le 6 juillet 2019, les employés du SCRS ont célébré le 35^e anniversaire du Service canadien de renseignement de sécurité. Ce jour-là, nous avons beaucoup de choses à célébrer, car nous avons accompli de nombreuses choses et nous avons réussi à protéger la sécurité du Canada et à protéger l'étranger. En tant que directeur, j'ai une très grande fierté de faire partie de l'équipe du SCRS, qui est encore une fois au service du Canadien et du gouvernement du Canada, et de fournir des conseils et des renseignements de sécurité au Canada et à l'étranger.

La Loi de 2015 sur la sécurité nationale est entrée en vigueur en juin 2015, après avoir été sanctionnée par le Parlement. Elle a modernisé la Loi sur le SCRS. L'original est-à-dire, elle actualise les pouvoirs et les responsabilités du SCRS, et elle introduit de nouvelles mesures de protection et de responsabilisation. Les responsabilités du SCRS ont été modifiées en ce qui concerne certains problèmes et ont été confiées au Service. Quelques nouveaux pouvoirs modernes, mais il reste encore du travail à faire.

Le SCRS continue de fournir rapidement au gouvernement des renseignements pertinents et de renforcer la vigilance, ce qui nous permet de nous adapter à un rythme rapide de la technologie et du contexte juridique. Beaucoup de choses ont été faites par le SCRS depuis sa création en 1984, il faut que nous nous adaptions à la phase avec le monde qui l'entoure.

Qu'il s'agisse de la Daech, de Boko Haram ou d'autres groupes terroristes, le SCRS continue d'occuper les menaces de divers groupes terroristes canadiens et étrangers. Ces groupes sont puissants et influents, capables de suivre le rythme et l'orientation de la mobilisation, d'inspirer et de faciliter le recrutement et la perpétration d'actes de violence partout dans le monde. Ces groupes et d'autres menaces peuvent être sinistres dans les communautés canadiennes, en particulier dans les communautés à risque, ou à l'étranger, et représentent une menace pour



à des fins malveillantes. La sécurité nationale au Canada demeure une priorité du SCRS.

Le monde est devenu plus concurrentiel et les États cherchent naturellement à améliorer leurs avantages compétitifs dans une économie mondiale. Cette concurrence mondiale peut être hostile et les États peuvent faire progresser leurs intérêts nationaux. Cette menace représente le plus grand danger pour la sécurité nationale au Canada. Elle peut avoir de terribles conséquences sur la croissance économique, la capacité d'innovation et les intérêts nationaux des pays, et c'est pourquoi le SCRS change régulièrement de mandat et d'intervenants, et travaille avec le gouvernement du Canada, le secteur privé, le secteur de la recherche et d'apprentissage, et les conseillers en matière de sécurité, afin qu'ils puissent mieux préparer et protéger leurs importants travaux.

Divers événements se déroulent dans le monde, et bien que les institutions démocratiques soient fortes, les élections sont des moments où les acteurs hostiles s'intéressent. Le Canada n'est pas à l'abri de l'activité de la menace dans le secteur. Au cours de la période qui précède l'élection fédérale de 2019, le SCRS était membre du premier groupe de travail sur les menaces de sécurité et de renseignement.

élection (MSR). À cet effet, il a recueilli des informations sur les activités étrangères et a fourni au gouvernement des conseils, des évaluations et des rapports de renseignement sur les activités d'États hostiles qui auraient pu représenter un risque pour l'élection. Au besoin, il a pu exercer ses fonctions de réduction de la menace ou de nouvelle politique qui a fourni le gouvernement du Canada pour lutter contre les menaces, notamment les activités d'influence étrangères. Enfin, il a contribué à la transparence des renseignements et à la confiance étrangère destinés aux partis politiques à l'élection du Canada au commissariat électoral fédéral afin de faire ressortir que les Canadiens participent au processus démocratique et équitable.

Les alliés du Canada partout dans le monde considèrent maintenant le MSR comme un modèle de collaboration entre les différents ministères et organismes gouvernementaux qui leur permet de répartir les pouvoirs propres à chacun pour assurer aux citoyens des élections libres et démocratiques.

Étant donné la variété et la complexité des menaces auxquelles le Canada fait toujours face, le SCRS doit continuer à recruter une nouvelle génération de professionnels possédant les connaissances, les compétences et le dévouement nécessaires pour travailler dans le domaine de la sécurité de l'enseignement. Son effectif plus diversifié a permis d'embaucher divers milieux et d'anticiper les besoins et les nouvelles idées et l'ont servi de manière plus solide. Le SCRS, diversifié et inclusif, est une valeur fondamentale pas à cause de l'importance de cette question, mais pour des raisons de sécurité nationale. En effet, c'est cette diversité qui lui permet mieux de comprendre les communautés canadiennes qu'il protège. Le SCRS est constamment assuré d'être représentatif du Canada.

Ma priorité tant que directeur est de veiller à ce que tous les employés puissent profiter de chaque jour de leur milieu de travail sain, sécuritaire et respectueux. À cet égard, je suis très fier des changements que nous avons apportés à ce jour pour améliorer les pratiques et les milieux de travail en appliquant une stratégie moderne de gestion des personnes et

incroyablement importante que tous les employés SCRS comprennent et jouent un rôle essentiel dans la mission du Service canadien de protection des renseignements personnels et de la sécurité des renseignements personnels. Les menaces payées à l'étranger qu'ils ont bien soutenues par l'organisation. Nous sommes conscients de l'état de travail à faire et nous continuerons de faire pour que nos employés se sentent respectés et appréciés.

La transparence et la responsabilité sont des particularités d'un service de renseignement de haut niveau. C'est pour cela que le SCRS a bien accueilli les modifications apportées par la Loi de 2015 sur la sécurité nationale et l'enforcement des mécanismes de responsabilisation et de surveillance déjà rigoureux. Le SCRS a le pouvoir de compter sur la confiance des Canadiens pour accomplir sa mission importante de protéger les Canadiens contre les menaces payées à l'étranger. Je ne prends pas cette responsabilité légère et travaillerai pour mériter la confiance que vous m'accordez. Bien que la Loi de 2015 sur la sécurité nationale apporte des modifications importantes essentielles au mandat du Service, il faudra pousser réflexivement à l'avant pour faire ressortir que le SCRS dispose de tous les outils et services de renseignement dont il a besoin dans le contexte de l'amenade d'aujourd'hui et de demain.

Le SCRS me tient à cœur et j'engage les comptes rendus publiés, accueillant favorablement les représentants de la Chambre des communes et des associations publiques qui s'agit pour lui d'une occasion de décrire les priorités et les activités. Je suis fier de ce que le SCRS continue d'accomplir son mandat et de protéger le Canada et les Canadiens et de faire la confiance des Canadiens et de la confiance des Canadiens lui accordent.



David Vigneault, directeur

PERTINENCE



APERÇU DU SCRS



MANDAT DE BASE

- Enquêter sur les activités soupçonnées de constituer des menaces envers la sécurité du Canada
- Conseiller le gouvernement à cet égard
- Prendre des mesures légales pour réduire les menaces envers la sécurité du Canada
- Commissaire au renseignement
- Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement
- Vérificateur général
- Commissaire à la protection de la vie privée
- Commissaire à l'information
- Commissaire aux langues officielles



MENACES ENVERS LA SÉCURITÉ DU CANADA

- Terrorisme et extrémisme violent
- Espionnage et sabotage
- Activités influencées par l'étranger
- Subversion du gouvernement



FONCTIONS

- Enquêter sur les activités soupçonnées de constituer des menaces envers la sécurité du Canada et faire rapport au gouvernement du Canada.
- Prendre des mesures pour réduire la menace existe des motifs raisonnables de croire qu'une activité donnée constitue une menace envers la sécurité du Canada.
- Fournir des évaluations de sécurité sur les personnes qui doivent avoir accès à des informations classifiées ou à des sites sensibles au gouvernement du Canada.
- Fournir des conseils en matière de sécurité et faire rapport avec l'exercice des pouvoirs et fonctions conférés en vertu de la *Loi sur la citoyenneté* et de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*.
- Recueillir des renseignements étrangers, dans les limites du Canada, à la demande du ministre des Affaires étrangères ou du ministre de la Défense nationale.



PARTENARIATS

- Près de 80 ententes avec des partenaires canadiens
- Plus de 300 ententes avec des partenaires étrangers dans quelque 150 pays et territoires



OBLIGATION DE RENDRE COMPTE

- Public canadien
- Ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile
- Cour fédérale
- Procureur général
- Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignement

CADRE MINISTÉRIEL DES RÉSULTATS ET RAPPORTS FINANCIERS

CADRE MINISTÉRIEL DES RÉSULTATS

Le SCRS obtient des informations et des renseignements pertinents pour mener à bien ses activités liées à la sécurité nationale.

Les renseignements recueillis par le SCRS permettent au gouvernement de prendre des décisions et des mesures éclairées en ce qui concerne les intérêts et la sécurité du Canada.

Les mesures de réduction de la menace prises par le SCRS réduisent les menaces qui pèsent sur la sécurité du Canada et des Canadiens.

Les évaluations du Centre intégré d'évaluation du terrorisme (CIET) permettent au gouvernement du Canada de prendre des décisions et des mesures éclairées en ce qui a trait à la menace terroriste.

RÉPERTOIRE DES PROGRAMMES

Gestion des programmes opérationnels

Collecte régionale

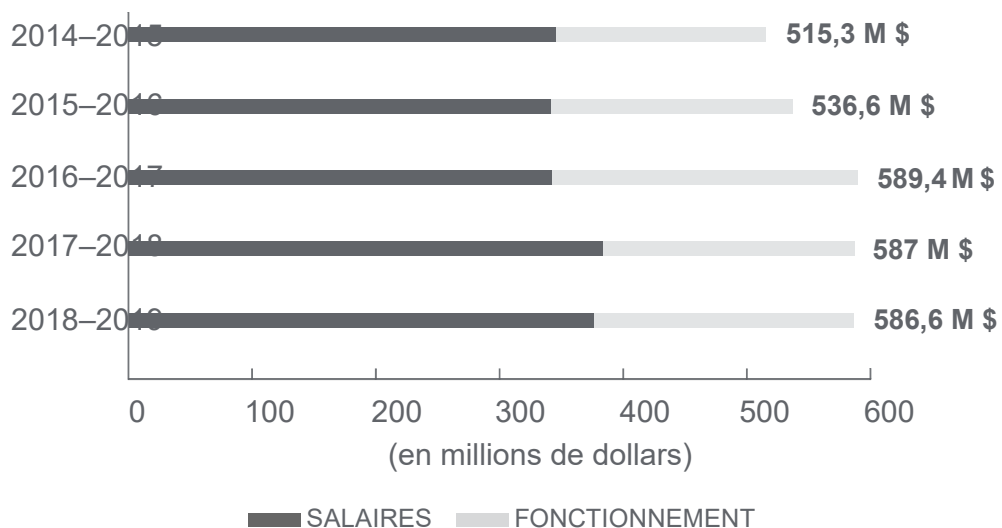
Soutien des opérations

Évaluation et diffusion des renseignements

Filtrage de sécurité

Centre intégré d'évaluation du terrorisme

DÉPENSES RÉELLES



CYCLE DU RENSEIGNEMENT

Le SCRS recueille les renseignements et les communique aux clients compétents du gouvernement fédéral dans un processus appelé « cycle du renseignement ».



EXIGENCE ET ORIENTATION

La seule SCRS est la SCRS mandate enquêtes les activités soupçonnées de constituer une menace à la sécurité du Canada, notamment le espionnage, le terrorisme, l'extrémisme et les activités influencées par l'étranger le renversement du gouvernement par la violence.

Pour remplir son mandat, SCRS doit les orientations du gouvernement du Canada sur les exigences en matière de renseignement :

- les priorités du gouvernement en matière de renseignement, établies par le Cabinet après discussion avec les ministres compétents et l'appareil de la sécurité et du renseignement;
- les instructions du ministre sur les priorités en matière de renseignement, qui traduisent les priorités du gouvernement en matière de renseignement en instructions de collecte précises pour le SCRS.

PLANIFICATION

Les instructions du gouvernement et du ministre se concentrent sur les priorités en matière de renseignement et de sécurité. Le SCRS évalue les besoins des partenaires canadiens et étrangers et prend en considération les établissements de la stratégie de collecte annuelle.

Afin de se conformer aux instructions et de répondre aux besoins en matière de renseignement des ministères et des organismes du gouvernement du Canada, le SCRS fixe des orientations internes et élabore des plans de collecte annuelle.

COLLECTE

Le SCRS recourt à diverses méthodes pour recueillir des informations sur les auteurs de menaces et les activités soupçonnées des institutions en matière de sécurité nationale.

Ces informations sont recueillies auprès de différentes sources, dont les suivantes :

- Sources ouvertes
- Membres du public
- Sources humaines
- Gouvernements étrangers
- Partenaires canadiens
- Interception technique de communications

Toutes les mesures intrusives qu'une incidence sur la vie privée de Canadiens nécessite sont autorisées par la Cour fédérale.

ANALYSE

Les analystes du SCRS ont un profil de connaissances des tendances régionales, nationales et mondiales et évaluent la qualité de tous les types d'informations recueillies et produisent des renseignements utiles pour les clients.

Ils examinent les informations fournies par d'autres ministères et organismes fédéraux, des services de renseignement étrangers et des sources verticales de renseignement recueillies dans le cadre des enquêtes des partenaires de renseignement et évaluent les menaces et les risques de processus d'analyse.

DIFFUSION ET RÉTROACTION

Le SCRS diffuse ses rapports de renseignement principalement au gouvernement du Canada et aux organismes d'application de la loi. Il communique aussi ses renseignements aux partenaires de l'alliance des services de renseignement du Canada, des États-Unis, du Royaume-Uni, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, et de groupes d'experts et d'autres partenaires étrangers.

La collecte, le traitement et la production de renseignements auprès des partenaires font partie intégrante du cycle de renseignement. Le SCRS reçoit de la rétroaction de tous ses partenaires et s'en sert régulièrement pour définir les besoins du gouvernement du Canada afin d'aider à définir et à orienter ses activités de collecte et de production.

MENACES PESANT SUR LA SÉCURITÉ DU CANADA ET LES INTÉRÊTS CANADIENS

TERMINOLOGIE - LES MOTS COMPTENT

La terminologie utilisée pour parler des menaces pesant sur la sécurité nationale est importante. Le choix des mots compte non seulement pour bien exprimer l'incidence des divers mouvements extrémistes, mais aussi pour ne pas stigmatiser involontairement ou injustement une communauté donnée.

Le SCRS a donc cherché à doter d'une terminologie détaillée ce qui n'est pas seulement le cas de la Loi sur le SCRS, mais aussi l'article 83 du *Code criminel du Canada*. À l'avenir, il utilisera les termes suivants pour parler du terrorisme et de l'

Extrémisme violent à caractère religieux (EVCR)

Dans les idéologies qui sous-tendent l'EVCR, l'individu est souvent au centre d'une lutte spirituelle contre une immoralité implacable érigée en système. Ces idéologies assurent leurs adeptes le succès ou le salut – selon qu'il s'agit du monde matériel ou du monde spirituel – ne peut être obtenu que par la violence.

**EXTRÉMISTES
VIOLENTS ET
TERRORISTES**

Extrémisme violent à caractère politique (EVCP)

L'EVCP appelle au recours à la violence pour instaurer de nouveaux régimes politiques pour modifier les structures et les normes des régimes existants. Ses adeptes mettent l'accent sur l'élément d'autodétermination ou de représentation plutôt que sur des concepts de suprématie raciale ou ethnique.

Extrémisme violent à caractère idéologique (EVCI)

Les adeptes de l'EVCI sont souvent mus par une série de récriminations et d'idées qui couvrent tout le spectre idéologique traditionnel. Leur vision du monde s'articule autour d'un discours personnalisé, axé sur la volonté de mobiliser des personnes, de les inciter à perpétrer des actes de violence et de leur donner les moyens de passer à l'action. Elle s'abreuve à une multitude de sources : livres, images, exposés, pièces musicales, discussions en ligne, vidéos et conversations, entre autres.

TERRORISME ET EXTRÉMISME VIOLENT

Le contexte de la menace terroriste et extrémiste violente a des caractéristiques politiques et idéologiques qui continuent d'évoluer au Canada, et d'autant plus vite qu'il n'existe pas de frontières dans le cyberespace. Dans ce contexte mondial de propagande extrémiste en ligne, les renseignements peuvent être amenés à un discours universel selon lequel un groupe peut monopoliser cette menace, mais bien souvent, ce sont des groupes inscrits sur la liste des entités terroristes, comme Daech et al-Qaïda, tirent parti de leur présence substantielle en ligne pour inspirer de nouvelles menades dirigées et leur donner les moyens d'agir. Étant donné le succès de nouvelles menades dans d'autres milieux extrémistes, on s'attend à ce que de nouvelles stratégies de séduction soient mises en œuvre, notamment à l'appui de ces idéologies voyagées, entraînant la collecte de fonds, recruter ou à planifier des attentats, au Canada.

Le SCRS mène des enquêtes sur des menaces dans certains cas de personnes sur lesquelles il est chargé de conseiller le gouvernement du Canada dans le contexte de la menace perpétrée par des contacts canadiens de groupes internationaux et d'identifier des cellules et des individus qui pourraient être impliqués dans le but d'atteindre un objectif religieux, politique ou idéologique.

À L'ÉTRANGER

À l'échelle internationale, les menaces sont en croissance et la sécurité des Canadiens et des intérêts canadiens est en danger dans de nombreuses régions. Les organisations sunitistes et les entités terroristes, comme Daech et les groupes affiliés, malgré la perte de territoire en Syrie et le groupe dominant toujours le contexte extrémiste au Moyen-Orient, en Asie et en Afrique. Al-Qaïda et les groupes affiliés sont toujours présents dans les régions du Yémen, du Qaïda et Daech continuent de profiter du conflit civil et d'exploiter efficacement les vastes secteurs propices à l'anarchie pour grossir leurs rangs et renforcer leurs capacités.

Tandis que Jamaat al-Islami-Mousslim (JIM), groupe affilié à al-Qaïda, commet fréquemment des attentats complexes au Mali, au Niger et au Burkina Faso et menacent toujours la stabilité dans la région. En novembre 2019,

des extrémistes ont attaqué un convoi d'autobus transportant des employés d'une société minière canadienne au Burkina Faso. Bilan : 38 morts et des dizaines de blessés.

Le groupe al-Chabaab affilié à al-Qaïda, demeure le principal groupe terroriste dans la Corne d'Afrique. Les actions d'envergure menées contre les États-Unis et d'autres forces armées étrangères ont entraîné une expansion dans de nouveaux secteurs ni atténué le caractère meurtrier de ses atter-

La multiplication des réseaux sympathiques al-Chabaab a la forme d'extrémisme incarnée dans les conditions propices à un éventuel propagande par groupes affiliés à Daech en Somalie à la création de groupes affiliés à Daech en Afrique de l'Est. En avril 2019, Daech a officiellement déclaré l'État de guerre dans la République démocratique du Congo, au Mozambique. Les Canadiens qui résident dans cette région sont toujours exposés à un risque élevé d'être victimes d'un attentat terroriste. Le 12 juillet 2019, un journaliste canadien a été tué lors d'un attentat d'al-Chabaab contre un hôtel à Kismayo, en Somalie.

Étant donné le rapport mondial de Daech et al-Qaïda, ils représentent tous les deux une menace constante pour la sécurité nationale du Canada.

AU PAYS

Le plus récent acte de violence grave commis récemment en Occident a été le attentat de la mosquée de Christchurch en Nouvelle-Zélande. Ce type d'attentat qui était auparavant considéré comme caractéristique des groupes extrémistes a un caractère religieux comme al-Qaïda et Daech, mais maintenant employé dans toutes les formes d'extrémisme et utilisé à l'appui de l'usage d'armes de feu, de véhicules et de courte portée pour commettre des attentats en Europe et en Amérique du Nord. Même si ils sont moins complexes, les attentats ont tout de même un caractère meurtrier par lequel les auteurs frappent souvent des cibles faciles.

EXTRÉMISME VIOLENT À CARACTÈRE IDÉOLOGIQUE (EVCI)

Les adeptes de l'EVCI sont souvent des personnes qui se récriminent d'être déçus de la culture respectivement traditionnelle ou moderne de leur pays. Ils ont des discours personnels et volontaires mobilisant des personnes, les incitant à perpétrer des actes de violence et à donner les moyens de passer à l'action. Elles s'abreuvent d'une multitude de sources diverses, images exposées sur des musées, discussions en ligne, vidéos et conversations, entre autres.

Compte tenu de diverses combinaisons de motivations et de visions du monde personnalisées, de nombreux récents attentats meurtriers, seraient dus à l'extrémisme de droite ou de gauche. Outre qu'elles sont subjectives, ces désignations ne tiennent pas compte de la justesse de la complexité des motivations des auteurs d'actes extrémistes violents à caractère idéologique au Canada et à l'étranger.

UN EXEMPLE DE EVCI

Le 3 janvier 2020, un individu a plaqué coupable de deux chefs de tentative de meurtre et à un chef de manquement aux conditions de probation d'un poignardé féminin en reprises blessées. Le 3 juin 2019, s'est écrit comme un célibataire volontaire incel et a dit être inspiré de l'attaque à la fourgonnette à Toronto en 2018 qui avait fait 10 morts et 16 blessés.

- Violence xénophobe
Type de violence caractérisé par la peur ou la haine qui est considéré comme étranger, différent ou singulier qui mène à la violence à caractère racial. Dans le cas canadien, ce type de violence était habituellement celle de suprématisme blanc ou de néonazisme.
- Violence antiautoritaire
Type de violence caractérisé par une opposition à l'autorité de l'État ou un rejet de celle-ci, qui mène à la violence antigouvernementale et antipolicière. La fusillade perpétrée en 2014 à Moncton offre un exemple de violence antiautoritaire.
- Violence sexiste
Type de violence caractérisé par la haine des personnes de l'autre sexe ou ayant une orientation sexuelle différente mène à la violence misogyne. L'attaque à la fourgonnette commise en 2018 à Toronto constitue un exemple de violence sexiste.
- Violence fondée sur d'autres récriminations ou idéologies
Certains actes de violence extrémiste à caractère idéologique ne sont pas clairement assujettis à l'appartenance à un groupe organisé ou à une influence externe. Ils prennent néanmoins forme en ligne, au sein de chambres d'écho de propos haineux qui normalisent et soutiennent le recours à la violence. Plus que jamais, Internet permet aux individus de partager non seulement leurs opinions extrémistes, mais aussi leurs manifestes et les détails de leurs attaques. Toutes ces activités peuvent en inciter d'autres à participer eux-mêmes aux actes.

VIOLENCE XÉNOPHOBE

Violence à caractère racial
Violence ethnonationaliste

VIOLENCE SEXISTE

Violence misogyne
(dont le mouvement incel)
Violence anti-LGBTQ

VIOLENCE ANTIAUTORITAIRE

Violence antigouvernementale
et antipolicière
Violence anarchiste

VIOLENCE FONDÉE SUR D'AUTRES RÉCRIMINATIONS OU IDÉOLOGIES

QUATRE
CATÉGORIES
DE L'EVCI

LA RADICALISATION,
TANT HORS LIGNE
QU'EN LIGNE,
DEMEURE UN
GRAVET SUJET DE
PRÉOCCUPATION
POUR LE CANADA
ET SES ALLIÉS.

VOYAGEUR EXTRÉMISTE CANADIENS

Le gouvernement du Canada continue de suivre les menaces que représentent les voyageurs extrémistes canadiens (VEC) et prend des mesures pour la contre-terreur. Ces citoyens canadiens ou résidents permanents ont été interdits de visa valide ou soupçonnés s'être rendus à l'étranger pour participer à des activités de terrorisme. Qu'ils soient d'origine étrangère ou qu'ils soient nés au Canada, il a été empêché de partir vers l'étranger en raison de préoccupations en matière de sécurité au Canada. Même si, en termes de nombre, le Canada n'est pas à l'abri de ces menaces.

Il y a environ 25 VEC. En outre, il y a des citoyens étrangers qui sont entrés au Canada. Quelqu'un de ces citoyens étrangers, près de moitié, sont allés en Turquie, Syrie ou Irak. Les autres se trouvent en Afghanistan, Pakistan et dans des régions du nord-est de l'Afrique. Ces individus ont participé ou facilité des activités extrémistes dans certains cas pour participer directement à la violence. Une vingtaine de personnes ont rejoint le Canada et qu'elles ont été impliquées dans des activités extrémistes étrangères au pays.

Depuis le début en 2011 le conflit en Syrie et en Irak a attiré un grand nombre d'extrémistes de combat à l'étranger. Plusieurs facteurs, dont les autorités étrangères qui empêchent de franchir leurs frontières, ont encouragé les législateurs du Canada à dissuader une grande partie de la population de Daech ont contribué à diminuer le nombre de ceux qui partent rejoindre les groupes extrémistes en Syrie et en Irak. Étant donné le risque d'être tué ou capturé par d'autres groupes armés, le manque de documents de voyage valide et de fonds pour voyager, un petit nombre de VEC se trouvent dans cette zone de conflit. Ils sont entrés au Canada. Malgré les difficultés auxquelles se heurtent dans la zone de conflit, un nombre de VEC et d'hommes et de femmes demeurent fidèles à des idéologies extrémistes, pourraient vouloir quitter la région si les circonstances sur le terrain le permettaient.

Le SCRS est conscient que des combattants sont entrés au pays représentant une grave menace parce qu'ils ont fait montre de la détermination nécessaire pour rejoindre un groupe terroriste, ont souvent un entraînement ou de l'expérience opérationnelle pendant des années. Le SCRS et d'autres ministères et organismes fédéraux ont bien organisé un appui global à cette menace.

NAVIGUER DANS LE CYBERESPACE

L'utilisation croissante de réseaux sociaux par les auteurs de menaces représente un défi particulier pour l'appareil de la sécurité et du renseignement, dont le SCRS fait partie.

Les auteurs de menaces ont accès à une multitude d'informations en ligne, ainsi qu'à des guides en ligne qui proposent des stratégies, fournissent des encouragements et incitent à des auteurs d'actes de violence réussis qu'ils incitent d'autres à imiter. Ces informations sont diffusées par des moyens d'agitation qui seraient autrement incapables de commettre attentats terroristes complexes. Comme les groupes cherchent à propager un message extrémiste et à rallier à leur cause des individus idéologiquement proches, les productions de contenu lié au terrorisme et à l'extrémisme sont diffusées dans les médias traditionnels et sociaux à un rythme en hausse.

La propagation et la diffusion par de nouveaux moyens et d'autres plateformes ont un nombre croissant de exigences d'identification et de partage de renseignements. Cela aide les auteurs de menaces à renforcer la sécurité de leurs activités, ce qui pose des difficultés additionnelles pour l'appareil de sécurité et du renseignement. Une particularité de la utilisation croissante des technologies de chiffrement permet aux terroristes de dissimuler le contenu de leurs communications et d'agir de manière anonyme, ce qui peut ainsi éviter d'être détectés par les services de police et de renseignement, ce qui complique souvent la tâche des gouvernements qui essaient d'enquêter sur eux et de les

Les plateformes de médias sociaux, les bibliothèques numériques, les applications de chiffrement et d'autres outils jouent toujours un rôle de premier plan dans les activités de recrutement des terroristes en ligne afin d'attirer l'attention sur leur cause et d'inciter à la violence. Bien qu'il ait perdu son territoire et des dirigeants dans les dernières années, le Daech a maintenu sa production médiatique, quoiqu'à des niveaux plus modestes afin de continuer à propager ses messages diffusés sur divers plateformes en ligne. Des entités terroristes utilisent le cyberespace pour renforcer la sécurité de leurs activités. Le SCRS continuera d'inspirer et d'encourager la coopération internationale dans les attentats commis par des individus de la radicalisation facilitée par de nouvelles technologies et méthodes en ligne. Le résultat direct de ces campagnes médiatiques est une énergie accrue et un groupe cible étendu d'inspiration à la violence de radicalisation, tant hors ligne qu'en ligne, demeure un grave sujet de préoccupation pour le Can

ESPIONNAGE ET ACTIVITÉS INFLUENCÉES PAR L'ÉTRANGER

Un volet essentiel du mandat du SCRS est d'enquêter sur les menaces que représentent l'espionnage et les activités influencées par l'étranger et de conseiller le gouvernement du Canada à cet égard. De telles activités sont presque toujours menées pour servir les intérêts d'un État étranger, par l'entremise d'entités statiques ou non. L'espionnage et les activités influencées par l'étranger sont des entités canadiennes, au pays ou à l'étranger, menacées directement de la sécurité nationale et les intérêts stratégiques du Canada.

Ces activités sont poursuivies et intensifiées dans certains secteurs. Étant donné son économie avancée et ses partenariats économiques stratégiques avec les États-Unis, le Canada est toujours cible d'activités d'espionnage menées par des États hostiles. Il demeure aussi une cible d'espionnage intéressante parce qu'il est l'un des membres fondateurs de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et qu'il est signataire de nombreux traités d'accords de défense de commerce multilatéraux et bilatéraux.

L'espionnage aux intérêts canadiens a permis d'apporter d'importantes informations exclusives sur des technologies pointues de communication autorisées et d'autres informations gouvernementales sensibles. Un certain nombre d'États ont toujours recueilli clandestinement des informations politiques, économiques et militaires du Canada. Plusieurs États peuvent également profiter des organisations nongouvernementales au Canada, notamment des établissements de renseignement privé, d'autres paliers de gouvernement et de sociétés civiles, pour atteindre ces objectifs.

Des gouvernements étrangers continuent aussi d'utiliser des ressources de l'État et leurs relations avec des entités du secteur privé pour tenter de diviser et de saper les activités au Canada. Ces activités sont menées de façon clandestine et trompeuse, visent des communautés et des processus démocratiques à multiples niveaux partout au pays. Des puissances étrangères essaient de surveiller et d'intimider clandestinement des communautés et des individus en vue d'atteindre leurs propres objectifs stratégiques économiques. Dans de nombreux cas, les opérations d'ingérence seront soutenues par des programmes étrangers ou causées à l'insu de l'étranger ou à l'influence d'un groupe trompeux de processus démocratiques ou de politiques et des représentants officiels du gouvernement du Canada.

SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE

L'ampleur et la gravité des conséquences économiques possibles des activités d'espionnage économique menées au Canada cessent de croître. Des services de renseignement étrangers hostiles et des personnes bénéficiant d'outils d'accès explicites à l'étranger emploient des citoyens canadiens pour tenter de recueillir des renseignements politiques, économiques, commerciaux, versitaires, scientifiques et militaires au Canada.

Pour répondre à leurs priorités en matière de sécurité et de développement économique, certains États livreront des activités d'espionnage et d'espionnage aux répercussions importantes sur le Canada, notamment la perte d'emplois et de revenus pour les entreprises et pour l'État, une réduction de l'avantage concurrentiel et une atteinte aux intérêts commerciaux du Canada à l'étranger, ainsi qu'à d'éventuelles cibles d'activités d'espionnage et d'espionnage canadiennes dans certains pays, qui peuvent être tenues responsables en matière de sécurité intrusives et importantes.

LE SCRS CONTINUE DE FAIRE ENQUÊTE SUR LES MENACES QUE L'ESPIONNAGE ET L'INGÉRENCE ÉTRANGÈRE CONSTITUENT POUR LES INTÉRÊTS DU CANADA (...)

Étant donné les richesses économiques, les milieux scientifiques et d'affaires, les talents humains et les infrastructures modernes, le Canada offre des perspectives intéressantes à l'investissement étranger. Si une majeure partie de l'investissement étranger au Canada a été faite de façon ouverte et transparente, certains membres de sociétés d'État et d'entreprises ont des relations étroites avec le gouvernement et leur service de renseignement peut faire l'offre d'acquiescer à des sociétés canadiennes d'autres types d'activités économiques. Les sociétés canadiennes et certaines entreprises étrangères pourraient être exposées à des risques en raison de la vulnérabilité des infrastructures essentielles, du fait que certaines entreprises pourraient dominer des secteurs stratégiques, y compris des activités d'espionnage et d'ingérence étrangère transférées légalement de technologies et de savoir-faire SCRS à d'autres entreprises étrangères au Canada et d'autres activités économiques. Ces inquiétudes ont suscité des inquiétudes à la sécurité nationale.

Les dommages à la prospérité collective des Canadiens sont difficiles à évaluer, mais ils sont bien réels. C'est pourquoi de plus en plus de gouvernements partent ouvertement de l'évolution du contexte de sécurité de leurs entreprises avec leurs universités et le grand public. L'appareil de sécurité nationale et les affaires ont tous des intérêts à mieux sensibiliser le public; est-ce à dire que l'ampleur et la nature des activités d'espionnage menées par les États qui visent le Canada et les répercussions qu'elles peuvent avoir sur sa croissance économique et sa capacité d'innovation. Le SCRS continue de faire enquête sur les menaces d'espionnage et d'ingérence étrangère qui constituent un intérêt du Canada et collabore étroitement avec ses partenaires canadiens et étrangers pour les contrer.

PROTECTION DES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES

Partout dans le monde, les processus et les institutions démocratiques, notamment les élections, sont vulnérables et sont devenus des cibles auxquelles les acteurs internationaux s'intéressent de plus en plus. De nombreux auteurs étrangers, en particulier des États hostiles, des acteurs parrainés par des États et des groupes terroristes, ont tenté de saper les institutions démocratiques du Canada, de consolider les auteurs de menaces en prenant divers moyens pour tenter de manipuler le public canadien et des immisces dans la démocratie canadienne. Certains États cherchent à manipuler le système électoral à l'aide de services de leur propriété internationale, d'autres s'efforcent de discréditer des personnes et des institutions démocratiques du Canada afin de miner la confiance du public envers le régime démocratique.

La création du Groupe de travail sur les menaces à la sécurité nationale de renseignement (le MSRE) et un des garde-fous mis en place au Canada pour protéger la démocratie électorale fédérale de 2019. À titre de membre actif du MSRE, le SCRS collabore étroitement avec le Centre de sécurité des télécommunications (CSTC), la Gendarmerie royale du Canada (GRC), Affaires indiennes et du Nord (AIM), le Bureau du Conseil privé (BCP) pour échanger des informations sur la sécurité électorale. Par l'entremise du MSRE, le SCRS a fait en sorte de poser des questions d'ingérence étrangère avant le scrutin électoral fédéral de 2019. Le MSRE est devenu un exemple remarquable de collaboration efficace dans le domaine de renseignement grâce à une intensification des activités de renseignement et à un resserrement des communications.

LES AUTEURS DE CYBERMENACES MÈNENT DES ACTIVITÉS MALVEILLANTES DANS LE BUT DE SERVIR LEURS INTÉRÊTS GÉOPOLITIQUES ET IDÉOLOGIQUES.

CYBERMENACES

Les activités d'espionnage, d'abotage, d'ingérence et de terrorisme menées par des moyens informatiques représentent de graves menaces pour la sécurité nationale, les intérêts et la stabilité économique du Canada.

Les auteurs de cybermenaces mènent des activités malveillantes dans le but de servir leurs intérêts géopolitiques et idéologiques. Les chercheurs ont constaté que les systèmes informatiques du gouvernement et du secteur privé utilisent de nouvelles technologies, notamment l'intelligence artificielle et l'infonuagique, qui mettent à profit les failles de la plateforme de sécurité ou des utilisateurs des systèmes informatiques. Ces activités sont collectivement appelées opérations néo-aidées et réseaux informatiques ORI d'entités étrangères, les États et des groupes terroristes néo-ORI du Canada et des intérêts canadiens, au pays et à l'étranger. Le Canada demeure une cible de cyberactivités malveillantes, ainsi qu'une plateforme à partir de laquelle des groupes hostiles mènent des ORI contre des entités dans d'autres pays.

Les auteurs de cybermenaces incluent des États néo-ORI pour une foule de raisons. Parmi elles figurent le vol de propriété intellectuelle, les secrets commerciaux, la perturbation d'infrastructures essentielles, les services primordiaux, les élections, la tenue de campagnes d'information, des tactiques opératives, comme les groupes terroristes néo-ORI pour recruter et diffuser et propager, par exemple, fin des services objectifs idéologiques.

La Stratégie cybersécurité du Canada considère la cybersécurité comme un élément essentiel de l'innovation et de la prospérité du Canada. Le SCRS concentre ses partenariats, particulièrement le nouveau Centre canadien pour la cybersécurité et le Centre de la sécurité des télécommunications, dans un rôle actif dans le développement et le renforcement de la cyberrésilience par une collaboration et une prise de mesures réactives à l'évolution des menaces de cyberactivités malveillantes. Bien que leurs mandats soient distincts, le CS et le SCRS ont un objectif commun : protéger la sécurité du Canada, des Canadiens et des intérêts canadiens. Dans le contexte mondial de la menace, assurer la sécurité nationale peut faire appel à une collaboration. Pour faire face aux cybermenaces, le SCRS et les États cybermenaces peuvent assurer la sécurité nationale comme prévu dans le SCRS. Les enquêtes ORI surveillent les indicateurs et les indices qui aident à établir le profil des auteurs de cybermenaces, comprennent des méthodes techniques pour identifier les personnes qui s'intéressent à conseiller le gouvernement du Canada en conséquence.

FILTRAGE DE SÉCURITÉ

Le programme de filtrage de sécurité du gouvernement est un programme de filtrage des demandes d'immigration et de citoyenneté du SCRS constitué de la première ligne de défense contre le terrorisme, l'extrémisme, l'espionnage, la prolifération d'armes de destruction massive.

Les responsables du programme de filtrage de sécurité du gouvernement mènent des enquêtes et fournissent des évaluations de sécurité pour faire face aux menaces pesant sur la sécurité nationale. Ces évaluations s'inscrivent dans un processus global et aident le ministère et les organismes à prendre des décisions sur l'octroi, le refus, la révocation ou l'annulation de la sécurité. Il incombe au ministère et aux organismes du SCRS, de décider s'il convient d'accorder le refus ou de révoquer la cote de sécurité.

Le programme de filtrage de sécurité du gouvernement vise également à protéger les sites sensibles, notamment les installations et les opportunités sensibles nucléaires, contre les menaces à la sécurité internationale. Le programme s'inscrit dans le cadre du processus d'accréditation des Canadiens et des ressortissants étrangers qui se participent à des événements importants au Canada, y compris les sommets G7 et les visites royales. Il fournit également des évaluations de sécurité aux gouvernements provinciaux étrangers et aux organisations internationales que les Canadiens cherchent à obtenir un emploi nécessitant une autorisation d'accès à des sites sensibles dans un autre pays. Toutes les personnes qui font l'objet d'une enquête de filtrage de sécurité du gouvernement doivent accepter au préalable de s'y soumettre.

Les responsables du programme de filtrage des demandes d'immigration et de citoyenneté mènent des enquêtes et donnent des conseils en matière de sécurité à l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) et à l'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). Les personnes susceptibles de représenter une menace à la sécurité internationale font l'objet de ce programme. Les SCRS fournissent des conseils en matière de sécurité à ces personnes. Les demandes de résidence permanente et de citoyenneté des demandeurs de résidence temporaire et des demandeurs d'asile au Canada à l'IRCC qui ont été refusées à un moment donné, sont admissibles au Canada d'accorder des visas et d'accorder des demandes de résidence permanente et de citoyenneté.

FILTRAGE DES DEMANDES D'IMMIGRATION ET DE CITOYENNETÉ

DEMANDES* 2018–2019

Résidence permanente (présentées au Canada et de l'étranger) 41 900

Réfugiés (contrôle de sécurité préliminaire) 11 100*

Citoyenneté 217 400

Résidence temporaire 55 800

TOTAL 356 200

FILTRAGE DE SÉCURITÉ POUR LE GOUVERNEMENT

DEMANDES* 2018–2019

Ministères fédéraux 74 900

Programme EXPRES 17 900

Transports Canada (aéroports et infrastructures maritimes) 41 100

Cité parlementaire 2 900

Installations nucléaires 10 000

Provinces 280

Autres 3 300

Filtrage pour des pays étrangers 490

Accréditations en vue d'événements importants 12 500

TOTAL 168 370

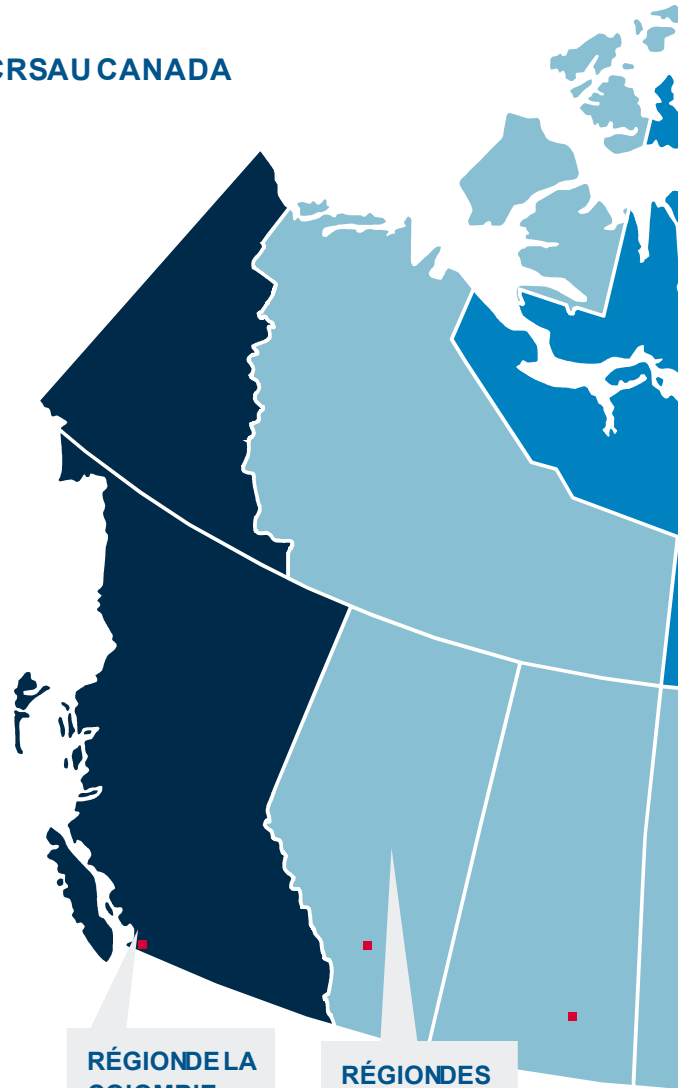
*Les chiffres ont été arrondis

**Personnes qui demandent l'asile au Canada ou à un point d'entrée

EXCELLENCE

L'EFFECTIF

LE SCRSAU CANADA



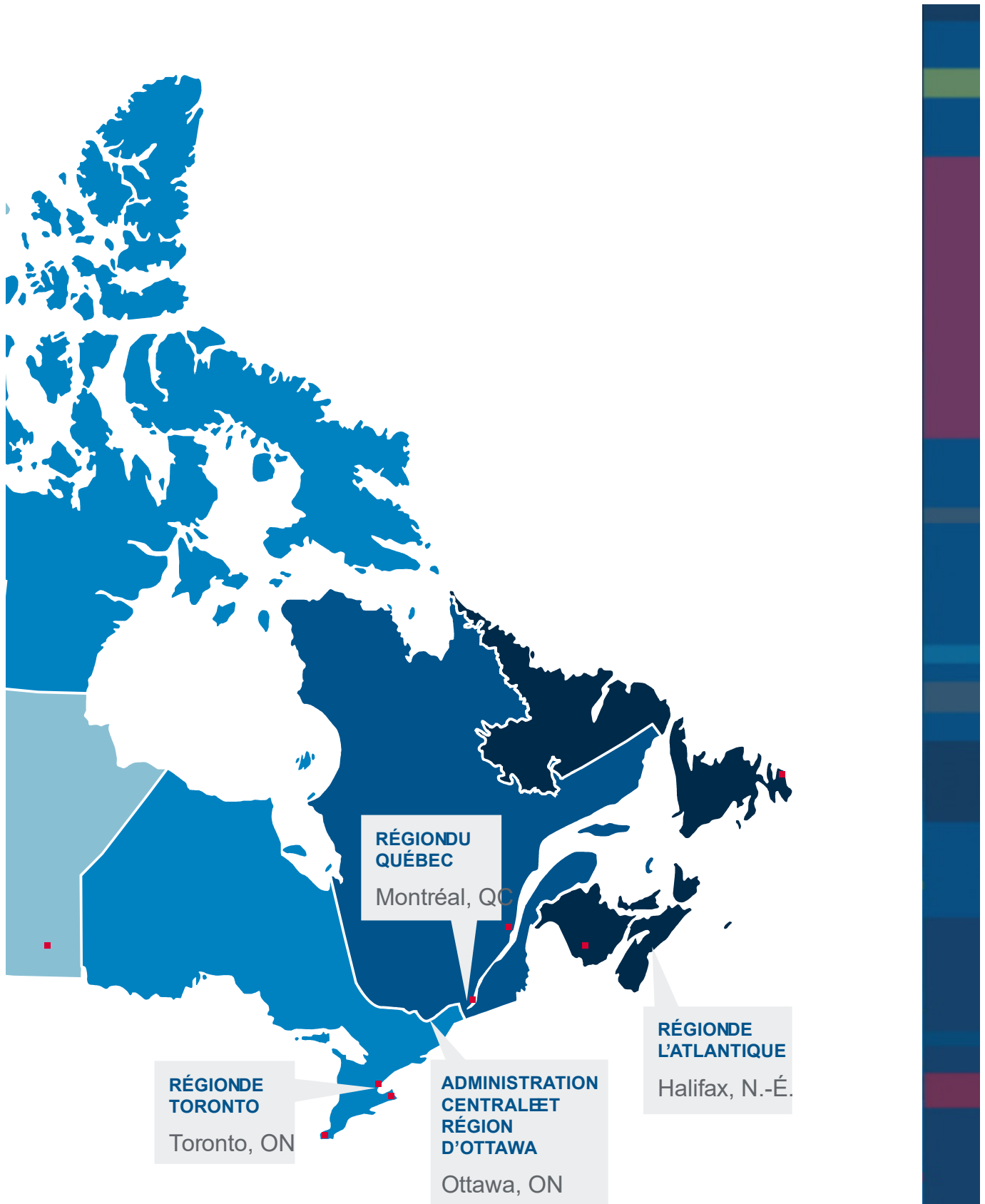
**RÉGION DE LA
CÔMBIE-
BRITANNIQUE**

Burnaby, C.-B.

**RÉGION DES
PRAIRIES**

Edmonton, AB

■ Bureaux de district



STRATÉGIE DE GESTION DES PERSONNES DU SCRS

En 2019, le SCRS a adopté une stratégie triennale détaillée en vue d'orienter ses projets de modernisation dans les secteurs liés à la gestion des personnes. La stratégie de gestion des personnes du SCRS définit les grands thèmes des projets de modernisation, notamment l'amélioration des politiques et des processus, l'accès aux ressources humaines, le perfectionnement et la gestion des talents, le favoritisme et le harcèlement, la sécurité et le respect. Elle établit une vision en vue d'attirer, de former et de maintenir en poste les talents du SCRS. Le SCRS a également mis en place des mesures de protection des employés et des membres de leur famille contre les menaces au pays et à l'étranger.

ATTENTION ACCORDÉE À LA SANTÉ ET AU BIEN-ÊTRE

Le SCRS considère ses employés comme sa ressource la plus précieuse et s'efforce de veiller à ce qu'ils aient un milieu de travail sûr, sécuritaire et respectueux. Il prend des mesures concrètes pour renforcer la culture des milieux de travail et veille à ce que chaque employé ait une part de responsabilité et d'autonomie en place. Le Code de conduite fondé sur des valeurs nouvelles et des directives strictes des mesures disciplinaires est le plus grand nombre de formations obligatoires supervisées dans la campagne de respect. Il insiste sur l'importance de la civilité et du respect en milieu de travail. Un grand nombre d'assemblées générales et d'autres réunions ont permis de discuter des préoccupations des employés.

Le SCRS applique une approche holistique en matière de santé et de bien-être, ce qui signifie qu'il tient compte du bien-être physique et psychologique des employés. Son Centre d'expertise en santé et bien-être, situé à l'Administration centrale d'Ottawa, groupe des psychologues professionnels de santé mentale, des infirmières en santé au travail, des Services de gestion formelle des conflits. Le SCRS a toujours pour objectif d'adopter la Norme nationale de la santé et la sécurité psychologiques en milieu de travail en tant que concept directeur de ses projets organisationnels. La campagne sur le respect et la civilité.

Le SCRS a mis à l'essai des activités de renforcement du dialogue et de l'information, des activités de sensibilisation, ce qui a entraîné une augmentation de la demande de services de soutien. Le Centre de services a été mis en place pour répondre aux besoins d'organisation et de services, dont le Programme de gestion des cas d'invalidité aide les employés en congé de maladie à trouver du travail de façon la plus rapide et la plus sûre possible. Le Programme aide aux employés à offrir plusieurs services confidentiels aux employés et aux membres de leur famille immédiate.

Comme le SCRS protège ses employés des blessures psychologiques, le Centre d'expertise en santé et bien-être a financé plusieurs projets de prévention. Ainsi, amis supérieurs des ateliers sur la santé mentale, vestiaires de formation obligatoire intitulée « Route vers la santé mentale » et offert un cours sur l'atténuation des effets négatifs de l'exposition à du matériel perturbant.

Conscient de la prévalence des blessures de stress opérationnel et de la détresse des employés, le SCRS a participé à divers projets de sécurité publique, de sécurité publique et de sécurité publique. Le SCRS a participé à l'élaboration d'un document intitulé « Sécurité publique Canada et l'adoption de la sécurité publique Canada et l'adoption de la sécurité publique Canada et l'adoption de la sécurité publique Canada ». Le plan d'action est une composante d'un cadre fédéral plus large et la mise en œuvre est exigée par la Loi sur le cadre fédéral relatif à l'état de stress post-traumatique.

ACS+

Le SCRS s'est engagé à harmoniser ses activités avec les engagements du gouvernement du Canada en matière de santé et de bien-être. Le SCRS a comparé ses pratiques avec celles de l'ACS+ et, pour arriver à ce résultat, il a intégré l'ACS+ dans ses politiques, ses programmes et ses activités opérationnelles. Il favorisera la prise de décisions fondées sur des données probantes qui amélioreront les résultats pour les personnes cernées, les employés et toutes les Canadiennes et tous les Canadiens. Le SCRS a également mis en place un élément fondamental de la capacité de service protégé de sécurité nationale.

RECRUTEMENT EN FONCTION DE LA MISSION

Le SCRS reconnaît l'importance ajoutée et l'efficacité des talents nouveaux et diversifiés. En 2019, il a organisé plus d'une centaine d'activités de recrutement en tout ou en partie payées, cherchant à attirer les talents nécessaires pour plus d'une centaine de postes de toutes sortes. Le SCRS a entrepris d'actualiser son régime de rémunération et ses avantages sociaux afin de s'assurer de rester concurrentiel sur le marché de l'emploi actuel.

En matière de recrutement, le SCRS continue de collaborer avec ses partenaires fédéraux participant au Salon de l'emploi d'appareils de sécurité du gouvernement fédéral. En plus de favoriser l'échange de pratiques exemplaires, ces salons permettent aux partenaires des économies en combinaison d'activités de recrutement de huit ministères et organismes fédéraux. Les services fédéraux partenaires établis avec la Gendarmerie royale du Canada (GRC), la République du Canada, l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), le Service correctionnel du Canada (SCC), le Centre de sécurité des télécommunications (CST), le ministère de la Défense nationale (MDN), le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAF) et le but de recruter des personnes talentueuses pour travailler dans le domaine de la sécurité publique.

RÉSEAU DES FEMMES DU SCRS

Le Réseau des femmes du SCRS a pour objectif de promouvoir la diversité de pensée, de lutter contre les stéréotypes existants et autres préjugés, et de conscientiser et offrir des possibilités de réseautage et de mentorat. Le Réseau des femmes du SCRS a été officiellement lancé le 7 mars 2019, veille de la Journée internationale des femmes.

Lorsqu'il a été créé au groupe de professionnels du Réseau des femmes du SCRS a soutenu l'avancement et le bien-être des femmes en milieu d'organisation. Depuis l'annonce d'une série de conférences dans le cadre desquelles les dirigeantes et les spécialistes de l'industrie ont donné des conseils professionnels et encouragé d'autres à franchir les obstacles à l'aller plus loin dans leur carrière, le programme de mentorat du Réseau est devenu une ressource très populaire pour celles qui demandent de l'aide et celles qui cherchent à aider. La façon de y retrouver dans les réussites et les difficultés de toute

Le Réseau des femmes du SCRS a joué un rôle de plus en plus croissant de comité social et d'autre réseau professionnel de langue d'anglais. Le Comité consultatif du SCRS a la diversité et l'inclusion du Réseau des jeunes professionnels du SCRS et le Comité vert du SCRS.

CONFIDANCE

RESPONSABILISATION ET TRANSPARENCE

Si la confiance des Canadiens en SCRS peut faire son travail, c'est grâce aux solides mécanismes de surveillance et de reddition de compte qui sont fondamentaux pour SCRS. SCRS assure que le Service est toujours en toute légalité ses activités visant à protéger le Canada et à les protéger eux.

RESPONSABILITÉ DU DIRECTEUR DU SCRS

DIRECTEUR DU SCRS

- **MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**
Donne des conseils sur la politique de sécurité nationale, respecte les instructions du ministre et gère les opérations ministérielles qui incluent la présentation d'un rapport annuel.
- **CONSEILLER À LA SÉCURITÉ NATIONALE ET AU RENSEIGNEMENT**
S'assure que CSN est informé des questions de sécurité et de renseignement pour qu'il puisse conseiller le premier ministre.
- **GREFFIER DU CONSEIL PRIVÉ**
Veille à ce que le greffier soit informé de l'agenda global et du respect des priorités du Service.
- **CONSEIL DU TRÉSOR**
Exerce les pouvoirs conférés par la Loi sur la gestion des finances publiques (à l'exception de la politique applicable au contrôle et vérification interne).
- **RESSOURCES HUMAINES**
Pouvoirs exclusifs en matière de gestion des ressources humaines et de nomination des employés.
- **RELATIONS DE TRAVAIL**
Entretient les relations patronales-syndicales conformes à la Loi sur les relations de travail dans le secteur public dérivée de la Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles.



VOLET JURIDIQUE

S'assurer que les employés respectent la loi dans la conduite des affaires et des opérations du Service.



PARLEMENT

MANDAT DE BASE

- Comptes publics
- Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires
- Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense
- Comité permanent de la sécurité publique et nationale

AGENTS DU PARLEMENT

S'assurer que les SCRS répondent aux demandes et renseignements des agents du Parlement, dont :

- le vérificateur général du Canada;
- le commissaire à l'information;
- le commissaire à la protection de la vie privée;
- le directeur parlementaire du budget;
- le commissaire aux langues officielles.

S'assurer que les SCRS répondent aux demandes des divers organismes de coordination du gouvernement, dont :

- le statisticien en chef;
- le dirigeant principal de l'information;
- les protecteurs du citoyen;
- la Commission canadienne des droits de la personne.



EXAMEN

Voie à laquelle les SCRS répondent aux demandes de renseignements de l'Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignements (OSSNR) et des Comités parlementaires de la sécurité nationale et de renseignements (CPSNR) en exécutant ses fonctions d'examen.



RAPPORTS OBLIGATOIRES

Assurer le respect des exigences du gouvernement en matière de rapport (Budget, principales dépenses, responsabilité gestion, accès à l'information, politiques du Conseil Trésor).

INSTRUCTION DU MINISTRE SUR LA REDDITION DE COMPTES

Conformément au nouveau paragraphe 6(2) de la *Loi sur la sécurité nationale*, le ministre de la Sécurité publique a donné de nouvelles instructions sur la reddition de comptes en septembre 2019.

Dans ses nouvelles instructions, le ministre de la Sécurité publique a expliqué que la reddition de comptes est essentielle au système de gouvernement démocratique et à la confiance des Canadiens. Il a expliqué que les deux piliers du système de reddition de comptes du SCRS sont la reddition de comptes interne et la reddition de comptes externe. Le ministre de la Sécurité publique est le ministre responsable du SCRS, qui a la reddition de comptes externe par l'entremise des organismes de surveillance du Canada grâce à la transparence.

Ces nouvelles instructions modernisent les instructions du ministre relatives à la reddition de comptes de 2015. Le processus en cours pour moderniser les autres sections de la *Loi sur la sécurité nationale* est également en cours. Le SCRS demeure un organisme de confiance pour les Canadiens, qui est toujours digne de la confiance qu'il lui a accordée pour assurer la sécurité nationale du Canada.

LA LOI DE 2017 SUR LA SÉCURITÉ NATIONALE

La *Loi de 2017 sur la sécurité nationale* apporte les modifications les plus importantes à la *Loi sur la sécurité nationale* depuis sa création en 1984. Ces changements renforcent les mécanismes de transparence et de responsabilisation du Service et modernisent ses pouvoirs dans certains secteurs.

Les trois principaux changements apportés à la *Loi sur la sécurité nationale* sont les suivants :

1. MESURES DE RÉDUCTION DE LA MENACE

La fonction de réduction de la menace du SCRS fournit au gouvernement du Canada d'autres points de contact avec les menaces à la sécurité nationale et la fonction de collecte d'enseignements du Service est un élément naturel de son mandat. Le SCRS est le premier organisme à répondre aux menaces à la sécurité nationale.

Les partenaires canadiens et étrangers jouent un rôle important dans la réduction de la menace, car ils ont des mandats et des pouvoirs différents ou parce qu'ils ne sont pas conscients de la menace.

Toutes les mesures de réduction de la menace du SCRS sont ajustées et adaptées aux circonstances. Le Service de surveillance du SCRS respecte les exigences des Offices de surveillance de la sécurité de la sécurité nationale et de l'enseignement (OSSNR) est informé de chacune des mesures prises.

Les modifications apportées à la *Loi sur la sécurité nationale* clarifient le rôle de la fonction de réduction de la menace du Service et précisent que la matière de la *Charte canadienne des droits et libertés* est en outre établie et fixée. Les mesures de réduction de la menace du SCRS ne prennent pas en compte l'obtention d'un mandat en vertu des modifications de la *Loi sur la sécurité nationale* et le Service ne peut pas faire pour réduire la menace pour la sécurité du C

2. CADRE DE JUSTIFICATION

La *Loi de 2017 sur la sécurité nationale* a modifié la *Loi sur la sécurité nationale* afin de reconnaître l'intérêt public des employés du SCRS à accéder à leurs fonctions de collecte d'enseignements, notamment des activités secrètes, dans le respect du droit à la vie privée. La *Loi sur la sécurité nationale* prévoit une justification pour la commission, par les employés désignés, d'agissements de bon foi et les personnes agissant de la direction d'actes d'omissions qui constituent une infraction au droit canadien.

C'est particulièrement dans les cas des opérations de lutte contre le terrorisme que les SCRS ont pu accéder à des renseignements individuels et à des renseignements collectés en vertu de leur mandat. Les renseignements collectés par les SCRS sont utilisés à des fins de renseignement et de soutien à l'enquête du Service en vertu de son mandat. Souvent, les renseignements ne peuvent être obtenus autrement.

Ce cadre de justification offre une protection contre la responsabilité des employés du Service et

personnes ou ceux-dirigeant les sources humaines. Il donne laire au SCRS pour être autorisé à commettre d'ordonner la commission d'actes et d'omissions qui constituerait une infraction de ce qu'il assure la continuité des activités essentielles des opérations et à l'intégrité des informations que l'unité Service dans le cadre de ces activités. Cela comprend le soutien logistique des sources, par exemple, le payer en cours d'un entretien, acheter un téléphone cellulaire ou un ordinateur portable ou l'aider à mener ses activités

cette fin, le ministre peut ordonner le commissaire d'actes et d'omissions, plus, il a été désigné des employés volontaires. Une employé supérieur désigné avant de commettre d'ordonner la commission d'actes et d'omissions d'employés doit déterminer les activités justes et adaptées aux circonstances, compte tenu de la nature et de l'urgence de l'acte ou de l'omission et des solutions de rechange acceptables pour atteindre l'objectif opérationnel.

La Loi prévoit également des mesures de surveillance que ce pouvoir soit exercé de façon juste, adaptée à la menace, transparente et responsable, qui comprend les examens rigoureux du commissaire enseignant (CRÉ) de l'Office de surveillance des activités et de la sécurité nationale de renseignement (OSSNR).

Avant d'être désigné par le ministre, les employés SCRS doivent avoir une solide formation. Cette formation vise à faire en sorte qu'ils aient une idée claire des exigences législatives et régissent leur capacité de commettre d'ordonner la commission d'actes et d'omissions d'employés. Ils doivent également avoir une bonne compréhension des politiques et des procédures qui les guident dans l'exercice de ce pouvoir.

POURQUOI LE SCRS DOIT-IL MENER DES ACTIVITÉS PAR AILLEURS LÉGALES?

La fonction de collecte de renseignements du SCRS énoncée aux articles 12 à 16 de la Loi sur le SCRS. L'exercice de cette fonction, le SCRS peut avoir l'aide de personnes des sources humaines qui ont accès à des personnes, des organisations et des activités qui sont directement liées à ses objectifs de collecte de renseignements. Les renseignements de renseignement peuvent souvent être obtenus autrement, à l'appui d'enquête. Dans le secteur des crimes d'une enquête menée par les activités légales, les sources peuvent être obligés de participer jusqu'à un certain point pour gagner la confiance et l'intégrité de développement de l'accès. Des employés désignés SCRS peuvent avoir le rôle de guider et payer ces personnes pour les guider et les aider à recueillir des informations et des renseignements.

L'établissement d'un cadre de justification permet au SCRS de mener des activités opérationnelles nécessaires pour remplir son mandat d'autorisation de la commission d'actes et d'omissions par ailleurs légales, permet au SCRS d'être efficace dans sa poursuite des menaces à la sécurité du Canada, particulièrement dans le domaine du terrorisme.

3. CADRE APPLICABLE AUX ENSEMBLES DE DONNÉES

La Loi de 2015 sur la sécurité nationale a modifié la Loi sur le SCRS de façon à donner laire au SCRS pour être autorisé à recueillir et conserver des ensembles de données. Le cadre qu'elle prévoit définit les paramètres de la collecte, de la conservation et de l'interrogation par le Service des renseignements des renseignements personnels qui sont pas directement liés à une menace à la sécurité du Canada dans l'immédiat à l'analyse des données appaues opérationnelles, cette technique est de plus en plus utilisée pour corroborer des informations obtenues des sources humaines techniques, confirmer l'identité des personnes d'intérêt et dégager des pistes d'enquête.

Un important système de frein de contre-poids à la utilisation du cadre de justification par le SCRS employés SCRS peut être ordonné par le commissaire d'actes et d'omissions par ailleurs légales si elle appartient à une catégorie approuvée par le ministre de la Sécurité publique. Les déterminations par le ministre font l'objet d'un examen et d'une approbation du commissaire enseignant, en vertu de la Loi sur le commissaire enseignant. Seuls les employés désignés

Le cadre appliqué à tous les ensembles de données qui contiennent des renseignements personnels ne sont pas directement liés à des activités exercées en lien avec une menace

Le Canada dans l'immédiat définit les types d'ensembles de données canadiennes et étrangères accessibles au public. Au sens de la Loi sur l'accès à l'information, l'ensemble de données composées principalement de renseignements de Canadiens ou d'autres individus trouvant au Canada et appartenant à des citoyens canadiens résidents permanents ou à des personnes morales constituées ou prorogées sous le régime d'une loi fédérale ou provinciale.

L'ensemble de données canadiennes et étrangères doit être séparé des fonds de renseignements opérationnels. On ne peut être interrogé par des employés désignés conformément aux dispositions de la Loi sur l'accès à l'information. La Loi énonce aussi les obligations en matière de tenue de dossiers et de vérification et prévoit un examen rigoureux par un nouvel Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignement (OSSNR).

OFFICE DE SURVEILLANCE DES ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ NATIONALE ET DE RENSEIGNEMENT (OSSNR)

Le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité (CSARS) et l'Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignement (OSSNR) ont été investis de plus vastes responsabilités. En outre, plus d'examinations des activités de sécurité de l'OSSNR. L'examen des activités de sécurité de l'Office de sécurité des télécommunications (CST) peut examiner l'exercice par les ministères de leurs activités en matière de sécurité nationale et de renseignement. L'OSSNR se mandate de faire enquête sur divers plaintes liées à la sécurité nationale et celles qui sont déposées conformément à la Loi sur l'accès à l'information, la Loi sur la protection des renseignements personnels et la Loi canadienne sur les droits de la personne.

À la suite de la Loi sur l'accès à l'information, le CSARS et le SCRS ont établi une relation ouverte d'échange d'information à l'appui des enquêtes. Le CSARS et le SCRS ont une relation transparente avec l'OSSNR. Il faut prévoir de diligenter que l'OSSNR accède rapidement aux documents et qu'il abaisse le niveau de ses examens.

LOI SUR L'ÉVITER LES CAS DE MAUVAIS TRAITEMENT DES ENTITÉS ÉTRANGÈRES

En matière de droits de la personne, le SCRS est très sérieux sur la réputation des services étrangers avec lesquels il collabore. Il s'oppose à la plus grande fermeté que qu'un organisme étranger inflige de mauvais traitements à quiconque. Il a été de politiques de procédures et d'un processus décisionnel rigoureux afin d'assurer que l'information communiquée de partenariats étrangers ne contribue pas à l'infliction de mauvais traitements à une entité étrangère. Le SCRS conforme aux instructions du ministre à cet égard depuis 2011.

La Loi sur la sécurité nationale a aussi dicté la Loi sur l'éviter les cas de mauvais traitements des entités étrangères. Cette nouvelle exigence des instructions concernant la communication de renseignements à une entité étrangère, susceptible de entraîner un risque sérieux de mauvais traitements, s'applique à un individu ou à l'utilisation de renseignements vraisemblablement obtenus suite de mauvais traitements infligés à un individu ou à une entité étrangère. Les renseignements sont transmis au ministre de la Défense nationale, Affaires étrangères, Gendarmerie royale du Canada, Centre de sécurité des télécommunications, Agence des services frontaliers du Canada et au SCRS. De plus, la Loi énonce la responsabilité de faire rapport au ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile sur l'amis en œuvre de ces instructions.

À la suite de l'adoption de la Loi, un décret ont été pris en septembre 2011. Le décret précise les responsabilités linguistiques du SCRS en matière d'échange d'information avec des entités étrangères. Il prévoit que la communication d'une demande de renseignements à une entité étrangère qui présente un risque sérieux de mauvais traitements infligés à un individu ou à une entité étrangère peut être traitée par le SCRS. Le SCRS ne peut pas communiquer de renseignements en question. De plus, le SCRS doit que les renseignements reçus ont été obtenus à la suite de mauvais traitements, il doit assurer que ces renseignements ne sont pas utilisés de façon à engendrer un risque sérieux de mauvais traitements additionnels comme élément de preuve de façon à priver une personne de ses droits ou libertés, à moins que cette utilisation soit nécessaire pour éviter des pertes de vies ou des lésions corporelles.

TRANSPARENCE

La légitimité, l'efficacité opérationnelle, la crédibilité institutionnelle du SCRS dépendent de la confiance des Canadiens dans les efforts qu'il déploie pour assurer la sécurité nationale. Même s'il doit continuer de protéger certaines informations et ses activités en matière de sécurité nationale d'exposition, le SCRS fermement être plus transparent aux Canadiens sur une partie de ses activités. Il profite de tribunes publiques améliorées de communication publique et présente dans les médias sociaux afin de parler ouvertement des processus de décision de ses activités en matière de sécurité nationale. En 2019, le SCRS crée une équipe collaborative d'intervenants chargée de trouver des occasions de dialogue avec les Canadiens afin de renforcer la confiance qu'ils lui accordent.

Le SCRS prioritaire de discuter avec les Canadiens sur des juridiques régies par ses activités en matière de sécurité nationale d'importance qui accordent le respect de leur droit à la vie privée.

LIAISON-RECHERCHE COLLABORATION AVEC LES INTERVENANTS

Le programme de liaison-recherche a pour objectif d'aider le SCRS et d'appuyer les Canadiens dans l'enseignement et la recherche en matière de sécurité nationale. Le programme vise à aider les Canadiens à mieux comprendre les enjeux actuels et à développer des solutions à long terme de diverses manières en mettant en question des hypothèses préjugées et à affiner leurs capacités de recherche et d'analyse. Son réseau au Canada et à l'échelle internationale permet de trouver et de mobiliser rapidement d'éminents spécialistes dans divers sujets qui font une ressource précieuse pour le SCRS et ses partenaires du gouvernement du Canada. Le programme agit d'urgence des surprises dans le contexte politique, le programme a évolué récemment pour occuper une place active et de conseil et d'établissement de l'enseignement supérieur canadien de façon de protéger les étudiants, les travaux de recherche et l'intégrité des adversaires qui cherchent à miner l'ouverture d'esprit de collaboration qui règne dans le milieu de l'enseignement supérieur au Canada.

Fort du succès de la Liaison-recherche 2019, le SCRS lance un programme complémentaire de collaboration avec les intervenants du secteur de la sécurité nationale. Le SCRS étend son réseau d'intervenants à divers secteurs non traditionnels de l'industrie canadienne, sociétés civiles, autorités provinciales, municipales et autres organisations) plus essentielles à la sécurité nationale. Le SCRS ouvre et transparente avec ces intervenants les sensibiliser aux menaces pour renforcer la coopération et l'aide à atténuer les risques de perte de propriété intellectuelle et de technologies sensibles, de faire ressortir qu'ils considèrent le SCRS comme un partenaire dans la protection de la force du tissu social et de la performance économique du Canada.

Dans ce domaine, le SCRS entretient une relation importante avec le Groupe de consultation sur la transparence en matière de sécurité nationale (le GCTSN). Le Groupe de consultation a été créé en 2019 par le gouvernement du Canada dans le cadre de l'engagement à accroître la transparence des ministères et organismes fédéraux responsables de la sécurité nationale et de l'enseignement supérieur. Le GCTSN a donné comme objectif d'insuffler la transparence dans les politiques, les programmes, les pratiques exemplaires et les activités en matière de sécurité nationale au Canada de façon à accroître la responsabilisation démocratique et de chercher à mieux sensibiliser les Canadiens aux enjeux de la sécurité nationale, à mobiliser davantage et à leur donner accès à l'information pertinente. Enfin, il vise à promouvoir la transparence requise conformément à l'objectif que le SCRS se lui-même fixé à long terme envers les Canadiens.

Le SCRS participe également à l'importante dialogue en matière de Table de concertation sur la sécurité nationale à l'intention d'entretenir cette relation privilégiée et de connaître les points de vue des participants sur les phénomènes et l'incidence de la sécurité nationale dans la société diversifiée et pluraliste du Canada.

COOPÉRATION AVEC DES ORGANISMES CANADIENS ET ÉTRANGERS

LE SCRSA CONCLU
DES ENTENTES AVEC
PLUS DE 300 SERVICES
ÉTRANGERS DANS
QUELQUE 50 PAYS ET
TERRITOIRES.

Le SCRSA conclut des ententes échangeant des informations qui permettent un accès des renseignements sur des menaces éventuelles à la sécurité du Canada. Grâce à ces relations, il peut faire avancer ses propres enquêtes sur les menaces pesant sur la sécurité du Canada et mieux comprendre la nature des menaces. Au niveau municipal, provincial, national et international, les menaces terroristes qui pèsent sur le Canada et ses partenaires voyagés à l'étranger sont en voie de devenir des éléments centraux de l'extrémisme violent à l'échelle internationale. La coopération SCRS avec ses partenaires canadiens et étrangers est cruciale pour contrer cette menace.

Le SCRSA conclut des ententes avec plus de 300 services étrangers dans quelque 50 pays et territoires. Toutes ces ententes sont autorisées par le ministre de la Sécurité publique et ont reçu l'aval du ministre des Affaires étrangères, conformément à l'article 17(1) de la Loi sur le SCRSA. Le processus de conclusion des ententes avec des services étrangers est rigoureux et tient compte de divers éléments, dont les exigences en matière de sécurité du Canada, du respect des droits de la personne et de la fiabilité du service étranger.

Le SCRS évalue constamment ces ententes avec des services étrangers, notamment en matière de respect des droits de la personne du pays et du service avec lequel la conclusion de l'entente a été faite. Les ententes ont pour but de protéger les droits de la personne. Le SCRS sort toutes les informations communiquées par ses partenaires étrangers et mise en garde. Au besoin, il demande aux services étrangers de garantir le respect des droits de la personne et limite la portée de ces ententes s'il est très préoccupé par le risque de mauvais traitements.

De plus, le SCRS va, dans la mesure du possible, tenter d'atténuer les risques éventuels de mauvais traitements associés à la communication d'informations à des services étrangers. Si un risque substantiel de mauvais traitement peut être atténué, les informations ne sont pas communiquées. Les processus décisionnels de la communication d'informations au SCRS avec des services étrangers est rigoureux et prévoit notamment la réunion d'un comité composé de cadres supérieurs, appelé Comité d'évaluation des échanges d'informations (CEI), chargé de déterminer si la communication d'informations à un partenaire étranger comporte un risque substantiel de mauvais traitements, sans l'affirmation que le risque peut être atténué.

Le SCRS a retenu des relations solides et bien établies avec de nombreux partenaires canadiens dans tout le gouvernement du Canada, ainsi qu'avec des services et applications de la loi provinciales et locales. Tant en vertu de l'actuel contexte mondial de la menace, que par le fait que les partenaires utilisent les mandats et les pouvoirs qui sont conférés par la loi pour protéger le Canada et les Canadiens contre les menaces au pays.

À COMPTER DE 2020:

MODERNISER LES POUVOIRS DU SCRS

Si la Loi de 2015 sur la sécurité nationale, qui a modifié plus profondément le SCRS depuis 1984, reste un travail en cours, il est clair que le Service est en phase avec le monde et l'entourentes attentes en ce qui concerne le grand rôle que jouent les technologies dans le contexte opérationnel et juridique. On constate constamment de nouveaux problèmes. Par exemple, l'évolution spectaculaire de la technologie crée des failles que des adversaires du Canada peuvent exploiter dans un environnement riche en données, qui offre normalement des possibilités de réparation et d'outils modernes d'enquêtes, tout en protégeant et en préservant la vie privée des Canadiens. Le contexte de la sécurité nationale au Canada a aussi beaucoup changé à la distinction entre les menaces de la sécurité nationale et les menaces des intérêts internationaux – soit économiques, de recherche et de développement – soit de la paix et de la sécurité des activités des espionnageurs étatiques et de la recherche en matière de sécurité nationale. Pour intervenir efficacement dans ce contexte, le SCRS doit être plus souple et intervenir plus largement, notamment dans le secteur privé et le milieu universitaire.

Par ailleurs, le dialogue de SCRS avec la Cour fédérale a permis de définir des réalités opérationnelles et juridiques déterminantes. La Cour fédérale peut avoir des répercussions importantes sur les pouvoirs du SCRS, mais ses limites sont parfois incompatibles avec certaines technologies utilisées dans les enquêtes, notamment une loi rédigée il y a plus de 35 ans.

À l'avenir, sera important de tenir compte des attentes des Canadiens en ce qui concerne le service de renseignement et de responsabilité. Il faudra veiller à ce que le SCRS dispose des pouvoirs nécessaires pour fournir rapidement des conseils utiles, conformément à la pratique de gouvernement des Canadiens attendue de leur service de renseignement, notamment en matière de responsabilisation et de transparence.

Le SCRS va donc à l'avenir à assurer ses pouvoirs, et continuer de travailler dans un contexte dynamique pour tout ce qui peut arriver. Pour avoir la souplesse et la prévoyance nécessaires pour s'adapter à l'évolution des menaces, de la technologie et de la société, il faut collaborer étroitement avec ses partenaires du gouvernement du Canada, y compris le portefeuille de la Sécurité publique et le ministère de la Justice, et puis l'apprendre de l'expérience des services alliés, parce que le Canada ne se passe pas de ces difficultés de travail transversal effectuées par les organismes de surveillance de l'extérieur, qui constituent également une part importante de ce travail, parce qu'il permet au SCRS de s'appuyer sur ses partenaires, dans les secteurs où ses pouvoirs pourraient être insuffisants dans un monde de plus en plus interconnecté.